

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle Arrondissement de Sarreguemines

MAIRIE DE WOUSTVILLER

ARRETE
Portant réglementation
de la circulation Routière,
Rue des Jacinthes et impasse des Jacinthes

Le Maire de la Commune de Woustviller

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des département et des régions,

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11-1, R.44 et R.225,

VU l'instruction interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière, Livret 1,

VU le schéma CF24 du guide routier,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue des Jacinthes et impasse des Jacinthes, réalisés par l'entreprise Visconti de Rémering, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution du chantier, de règlementer la circulation routière pendant toute la durée du chantier.

ARRETE

- ARTICLE 1: La circulation des véhicules sera interdite <u>sauf riverains</u> sur le tronçon depuis l'intersection de le rue des Jacinthes et de la rue des Champs jusqu'à l'intersection de la rue des Jacinthes et de la rue Bellevue ainsi que dans l'impasse des Jacinthes à compter du 04 septembre 2024 et ceci jusqu'à la fin des travaux.
- ARTICLE 2: La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur notamment les dispositions du livre I 8ème partie "signalisation temporaire" approuvées par arrêté du 6 novembre 1992 à la diligence de l'entreprise attributaire des travaux.

MAIRIE DE WOUSTVILLER

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera faite à : :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarreguemines,
- Entreprise Visconti
- Le service transport de la CASC
- Les Sapeurs-Pompiers de Sarreguemines, Woustviller et Puttelange-aux-Lacs
- La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels selon les us et les coutumes locales.

Fait à Woustviller, le 29 août 2024

Madame le Maire,

Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF

Pour le Maire L'Adjoint délégué